



ᐅᓐᐅᐅᓐᓐᓐ ᐅᐅᓐᓐᓐᓐ ᐅᓐᓐᓐᓐᓐ ᐅᓐᓐᓐᓐᓐ

Uqauhinut Kamisinaup Havakvia Nunavunmi

Office of the Languages Commissioner of Nunavut

Bureau du Commissaire aux langues du Nunavut

Priorité d'embauche

Cette offre d'emploi s'adresse uniquement aux personnes résidant à Iqaluit.

Le Commissaire aux langues est un agent indépendant de l'Assemblée législative. Le **Bureau du Commissaire aux langues du Nunavut** assure la protection et la promotion des droits linguistiques des communautés de langue officielle du Nunavut, c'est-à-dire des locuteurs de langue inuit, anglaise et française. Ces droits sont enchâssés dans la Loi sur les langues officielles du Nunavut et la *Loi sur la protection de la langue inuit*.

Gestionnaire des communications

Cette offre d'emploi s'adresse uniquement aux personnes résidant à Iqaluit.

Échelle salariale : 99 743 \$ à 113 159 \$ IQALUIT, NU

N° de réf. **01-506844** Clôture : **26 novembre 2021**

Veillez noter que les postes situés à Iqaluit sont admissibles à une indemnité de vie dans le Nord de 15 016 \$ par année.

Postuler au : Ministère des Ressources humaines,
Gouvernement du Nunavut, C. P. 1000, Succursale 430,
Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0. Tc : 867 975-6220.

Tél : 867 975-6222. Sans frais : 1 888 668-9993.

Courriel : gahr@gov.nu.ca

(Veillez indiquer le n° de réf. dans l'objet de votre courriel.)

Les descriptions de poste peuvent être obtenues par télécopieur, par courriel ou en ligne. Une vérification du casier judiciaire pourrait être exigée pour certains emplois. Un dossier judiciaire n'entraîne pas nécessairement le refus d'une candidature.